



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

La gestion des cimetières Français en Algérie

Question écrite n° 8039

Texte de la question

M. José Gonzalez attire l'attention de Mme la Première ministre sur la question des cimetières français en Algérie et de leur gestion, étant donné le caractère pluri-ministériel de cette demande. À l'occasion du 60^e anniversaire de l'indépendance de l'Algérie, le Président de la République Emmanuel Macron s'est rendu à Alger, un déplacement stratégique dans un contexte marqué par le retour de la diplomatie algérienne sur la scène régionale et la dégradation des relations bilatérales entre l'Algérie et la France. On a ainsi pu assister à la visite du cimetière européen de Saint-Eugène à Alger, principal cimetière de la capitale à l'époque de l'Algérie française, pour rendre hommage aux soldats morts pour la France. Si, sur le passage du chef de l'État, tout semble relativement bien entretenu, un peu plus haut, le spectacle est tout autre : ossements à l'air libre, tombes éventrées par des troncs d'arbre, stèles sur le point de s'écrouler. En effet, depuis le départ des familles de pieds-noirs en 1962, la situation des cimetières français tourne au casse-tête administratif et personne ne sait vraiment à qui revient la responsabilité de préserver les 314 espaces funéraires restants, sur le millier existant lors de l'indépendance. En effet, les sépultures sont victimes d'un vandalisme, souvent économique, comme a pu le souligner l'association du Souvenir français, vol de marbre, profanation des corps dans le but de trouver de l'or ; mais aussi de grignotage causé par des constructions immobilières sauvages, comme cela a pu être le cas à Aïn Milla, où les carrés juifs et chrétiens ont été rasés en 2018. La situation se détériore donc rapidement et, selon Jean Jacques Lion, président du collectif Sauvegarde cimetière Oranie, « chaque jour des tombes disparaissent », alors que les cimetières chrétiens et israélites en Algérie font partie de l'histoire de France, comme celle de l'Algérie. Ils constituent à ce titre un patrimoine commun qui se doit absolument d'être conservé au titre du devoir de mémoire et du respect dû aux défunts ! Si en 2003, sous l'impulsion du Président Chirac, la France a pu mettre en œuvre une réelle politique de regroupement et de sauvegarde des sépultures européennes en Algérie, celle-ci semble avoir été abandonnée. Par conséquent, il aimerait savoir si le Gouvernement entend remettre en place une politique concrète de conservation des cimetières européens et des cimetières juifs, de quelle manière cette politique va s'opérer et comment garantir la sauvegarde des identités personnelles de chaque défunt européen en Algérie.

Données clés

Auteur : [M. José Gonzalez](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8039

Rubrique : Mort et décès

Ministère interrogé : Première ministre

Ministère attributaire : [Anciens combattants et mémoire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 mai 2023](#), page 4324

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)